



Pour toute tentative de corruption ou cas de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 205 725 / 699 370 748.

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003 AONO/CY /CIPM /2026 DU 02 AVR 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DES LAMPADAIRES SOLAIRES DANS CERTAINS LOCALITES DE LA COMMUNE DE YOKADOUMA, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST (MBOL 12, ZOULABOT, MBOY 1 et 2, ~~MBOL 12~~, YOKADOUMA), LOT UNIQUE.

- Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC MINEE - EXERCICE 2026 -

### 1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune de Yokadouma, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence, pour la fourniture et pose des lampadaires, solaires dans certaines localités de ladite commune (MBOL12 : 20, ZOULABOT : 15, MBOY 1 et 2 : 20, PARNY : 10, YOKADOUMA : 5), dans le Département de la Boumba et Ngoko, Région de l'Est lot unique

### 2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les prestations à exécuter sont détaillées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) joint au Dossier d'Appel d'Offres

### 3- PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises de droit camerounais et installées en territoire camerounais.

### 4- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement public MINEE - EXERCICE 2026.

### 5- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté gratuitement à la Commune de Yokadouma, dès publication du présent avis, et retiré sur présentation d'une quittance attestant, le paiement de la somme non remboursable de **soixante-quinze mille (75 000) francs CFA** à la **Recette Municipale de Yokadouma**.

### 6- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en **Sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels**, devra parvenir sous pli fermé à la Mairie de Yokadouma, au plus tard le 23/04/2026 à 13 heures précises et portera les mentions suivantes :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003 AONO/CY /CIPM /2026 DU 02 AVR 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DES LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LES LOCALITES DE LA COMMUNE DE YOKADOUMA, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST (MBOL 12, ZOULABOT, MBOY 1 et 2, PARNY, YOKADOUMA), LOT UNIQUE

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

### 7- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant de **1 % du montant prévisionnel**, délivrée par un établissement bancaire de 1<sup>er</sup> ordre ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministre des Finances accompagnée du reçu de versement du montant correspondant à la **Caisse des Dépôts et Consignation du Cameroun (CDEC)**.

La caution devra rester valable **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

## 8- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps à la salle de conférences de la Commune de Yokadouma le **23/04/2026** à \_\_\_\_\_ heures précises par la Commission Interne de Passation des marchés de la Commune de Yokadouma, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

## 9- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

### A. Critères éliminatoires :

#### a. Offre Administrative

- 1) Absence de la caution de soumission ;
- 2) Le non timbrage de la caution de soumission ou de l'absence de la mention manuscrite de l'Etablissement financier ayant émis la caution ;
- 3) Pièce administrative falsifiée ;
- 4) Non-conformité ou absence de l'une des pièces administratives après le délai de 48 heures réglementaire, à l'exception de la caution de soumission.

#### b. Offre technique

- 1) Absence de déclaration sur l'honneur de n'avoir abandonné aucun marché pendant les trois (03) dernières années
- 2) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 3) Note technique inférieure à 70% ;
- 4) Entreprises figurants dans la liste des prestataires établie par le Ministre des Marchés Publics, ayant abandonné les Marchés durant les trois dernières années.

#### c. Offre Financière

- 1) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;
- 2) Absence ou non-conformité au modèle du DAO d'un des éléments constitutifs de l'Offre financière défini à l'Article 14.3 du RPAO ;
- 3) Sous-détail des Prix unitaires incomplet à plus 20% ;

### 29.5.1.1 Critères essentiels:

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1- Déclaration sur l'Honneur de n'avoir pas abandonné un marché pendant les trois (03) dernières années ;
- 2- Déclaration sur l'Honneur de visite du site signée par le soumissionnaire ;
- 3- Personnel d'encadrement ;
- 4- Moyens matériels ;
- 5- Références ;

- 6- Chiffre d'affaires justifié d'au moins 80 % du montant prévisionnel du projet sur les trois (03) dernières années ;
- 7- Méthodologie d'exécution et planning d'exécution des travaux ;

**N.B. :**

- **Les Offres administratives dont les cautionnements seront produits sans les titres émis par les Etablissements financiers agréés, le timbrage (caution de soumission) par les services compétents, ainsi que les récépissés de consignations délivrés par la CDEC seront rejetés ;**
- **Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage supérieur ou égal à 70%, (soit au moins 17 « oui » sur 24) seront examinées ;**
- **Les soumissionnaires catégorisés, seront exempts de présenter dans leurs dossiers techniques, les pièces justificatives relatives au chiffre d'affaires, aux références, aux moyens techniques et logistiques propres, au personnel permanent et à la localisation du siège.**

#### **10- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES**

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

#### **11- CAUTION DE SOUMISSION**

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission timbrée au tarif en vigueur et donc le pourcentage correspond à de 1% du montant prévisionnel, délivrée par un établissement bancaire **de 1<sup>er</sup> ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre des Finances et assorti d'un reçu de versement du montant correspondant à la Caisse des Dépôts et Consignation du Cameroun (CDEC), conformément au tableau ci-dessus.**

#### **12- DELAI D'EXECUTION**

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est conforme au tableau ci-dessus, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

#### **13- ATTRIBUTION DU MARCHE**

Sous réserve des dispositions de l'Article 103 (1) du décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics, la lettre-commande à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre :

- 1- administrative sera jugée conforme ;
- 2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70% ;
- 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

#### **14- NOMBRE MAXIMUM DE LOT**

Sans objet.

#### **15- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Secrétariat Général de la Mairie de Yokadouma, /-.

## 16. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MAUVAISES PRATIQUES

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) par SMS ou appel aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro 675-241-574 ou le Maire de la Commune de YOKADOUMA (Maître d'Ouvrage) au numéro 671-082-236.

FAIT A YOKADOUMA LE 02 AVR 2026  
LE MAIRE, MAITRE D'OUVRAGE  
(AUTORITÉ CONTRACTANTE)

### AMPLIATIONS

- ✓ ARMP (Pour insertion au JDM) ;
- ✓ DDMINMAP/BN ;
- ✓ DDMINEPAT/BN ;
- ✓ SG/COM YOKADOUMA;
- ✓ PDT/CIPM/Y;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ ARCHIVES.



*Ernest Timothe  
Moumpiel Abono*

